

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 985005

NANOCOLOR Ammonium 50

Page: 1/8

Date d'impression: 20.05.2019

Date de révision: 06.06.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

REF 985005
Nom commercial NANOCOLOR Ammonium 50

Numéro(s) d'enregistrement REACH : voir la rubrique 3.1 / 3.2 ou
Numéro d'enregistrement pour cette substance(s) n'existe pas, puisque le tonnage annuel ne nécessite pas d'inscription ou la substance ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement.

20 x 7 mL Ammonium 10-200 (R0)
1 x 5 mL Blanc (NULL)
1 x 20x 14 mg NANOFIX Ammonium R2

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Produit pour l'analyse.

Assignment à des scénarios d'exposition selon REACH, RIP 3.2 Codes: SU 0-2, PC 21, PROC 15, AC 0
Le scénario d'exposition est intégrée dans les sections 1-16.

Utilisations déconseillées

Aucune donnée disponible

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant
MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG
Neumann-Neander-Str. 6-8, 52355 Düren, Allemagne
Tél. +49 2421 969 0 E-mail: sds@mn-net.com (msds@mn-net.com)

Importateur France
MACHEREY-NAGEL EURL
1, rue Gutenberg, F-67722 Hoerdt, Tél. 0388 68 22 68 E-mail: sales-fr@mn-net.com

Importateur Suisse
MACHEREY-NAGEL AG
Hirsackerstr. 7, CH-4702 Oensingen, Tél. 062 388 55 00 E-mail: sales-ch@mn-net.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

FRANCE : INERIS/ORFILA, tél. +33 (0)1 45 42 59 59
SUISSE : Centre Suisse d'Information Toxicologique (STIZ), 8032 Zürich, tél. depuis la Suisse 145/ international +41 44 251 51 51
ALLEMAGNE : Centre national d'informations toxicologiques (GGIZ), 99089 Erfurt, tél. +49 361 730 730

S'il arrivait qu'un bloc de texte ne soit pas disponible en français, il sera formulé en anglais.

Les versions actualisées de nos fiches de données de sécurité (22 langues) sont à votre disposition sur Internet :

<http://www.mn-net.com/SDS>

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.0 Classification du produit



GHS07

Mention d'avertissement ATTENTION (WARNING)

Mention de danger **Classes/catégories de danger**

H302 Tox. aiguë 4 ingest.

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 985005

NANOCOLOR Ammonium 50

Page: 2/8

Date d'impression: 20.05.2019

Date de révision: 06.06.2018

2.1 Classification de la substance ou du mélange

7 mL Ammonium 10-200 (R0)

Mention d'avertissement Ne requiert aucun étiquetage des substances dangereuses
-
Aucune classe de danger

5 mL Blanc (NULL)

Mention d'avertissement Ne requiert aucun étiquetage des substances dangereuses
-
Aucune classe de danger

20x 14 mg NANOFIX Ammonium R2



GHS07

Mention d'avertissement ATTENTION (WARNING)

Mention de danger	Classes/catégories de danger
H302	Tox. aiguë 4 ingest.

2.2 Éléments d'étiquetage

Selon le « Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques » (CLP/GHS), il y a seulement le symbole(s) et l'identificateur(s) de produit qui doivent figurer sur les emballages intérieurs (CE 1272/2008 Annexe I - 1.5.1.2). Les emballages intérieurs jusqu'à 10 mL nécessitent un maximum de 2 symboles (Annexe I - 1.5.2.4.1 / 2).

Les substances ou mélanges appartenant aux catégories de dangers les moins graves et dotés de la mention d'avertissement **ATTENTION ne requièrent pas** de marquage avec les phrases H et P dans une quantité **jusqu'à 125 mL** (CE 1272/2008 Annexe I - 1.5.2).

7 mL Ammonium 10-200 (R0)

Ne requiert aucun étiquetage des substances dangereuses
Mention d'avertissement: -

5 mL Blanc (NULL)

Ne requiert aucun étiquetage des substances dangereuses
Mention d'avertissement: -

20x 14 mg NANOFIX Ammonium R2



GHS07

Mention d'avertissement: ATTENTION (WARNING)

2.3 Autres dangers

Effets nocifs physico-chimiques éventuels

Effets nocifs éventuels sur les personnes et symptômes éventuels

Même en faible quantité, entraîne de graves conséquences pour la santé en cas d'ingestion, . ---

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 985005

NANOCOLOR Ammonium 50

Page: 3/8

Date d'impression: 20.05.2019

Date de révision: 06.06.2018

Effets nocifs éventuels sur l'environnement

Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/Informations sur les composants

3.1 Substances ou 3.2 Mélanges

7 mL Ammonium 10-200 (R0)

Substance : *solution de hydroxyde de sodium* (dilué < 2 %) N° CAS : 1310-73-2d
 Classification : H314, Skin Corr. 1B
 Formule : NaOH•H₂O
 N° d'enregist.REACH : 01-2119457892-27-xxxx
 N° CE : 215-185-5 N° Id : 011-002-00-6
 Concentration : 0,1 - <0,5 %
 selon GHS : Les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance : *citrate trisodique* N° CAS : 6132-04-3
 Classification : Aucun critère de classification ou de dénomination de substance n'est requis.
 Formule : C₆H₅Na₃O₇•2H₂O
 N° d'enregist.REACH : 01-2119457027-40-xxxx
 N° CE : 200-675-3
 Concentration : < 1,00 %
 selon GHS : Les critères de classification ne sont pas remplis.

5 mL Blanc (NULL)

Substance : *eau* N° CAS : 7732-18-5
 Classification : Aucun critère de classification ou de dénomination de substance n'est requis.
 Formule : H₂O
 N° d'enregist.REACH : exempt, Annex IV
 N° CE : 231-791-2
 Concentration : 90 - <100 %
 selon GHS : Les critères de classification ne sont pas remplis.

20x 14 mg NANOFIX Ammonium R2

Substance : *nitroprussiate de sodium* N° CAS : 13755-38-9
 Classification : H301, Acute Tox. 3 oral
 Formule : Na₂[Fe(CN)₅NO]₂•2H₂O
 N° CE : 238-373-9
 Concentration : 15 - <33 %
 selon GHS : H302, Acute Tox. 4 oral

Substance : *acide dichlorureisocyanurique, sodium* N° CAS : 2893-78-9
 Classification : H272, Ox. Liq. 2, H302, Acute Tox. 4 oral, H319, Eye Irrit. 2, H335, STOT SE 3, H410, Aquatic
 Chronic 1, EUH031, 031 not defined
 Formule : C₃Cl₂N₃NaO₃
 N° d'enregist.REACH : 01-2119489371-33-xxxx
 N° CE : 220-767-7 N° Id : 613-030-01-7
 Concentration : 3 - <10 %
 selon GHS : Les critères de classification ne sont pas remplis.

3.3 Indications complémentaires

Lorsqu'ils ne sont pas répertoriés, des mélanges ajoutés avec de l'eau [N° CAS 7732-18-5] à 100%.

Libellé des phrases H et P : voir rubrique 16.1

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Transporter le blessé à l'air frais, hors de la zone de danger. Le garder au calme, limiter la déperdition de chaleur. Demander une assistance médicale.

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 985005

NANOCOLOR Ammonium 50

Page: 4/8

Date d'impression: 20.05.2019

Date de révision: 06.06.2018

- 4.1.1 Après contact avec la peau**
Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau ou les muqueuses à l'eau courante. Si possible, utiliser du savon.
- 4.1.2 Après contact avec les yeux**
Rincer avec de l'eau courante, un flacon lave-œil ou une douchette en maintenant bien écartées les paupières de l'œil affecté tout en protégeant l'œil non atteint.
- 4.1.3 Après inhalation**
Après l'inhalation de brouillards ou de vapeurs, faire respirer de l'air frais ; libérer les voies respiratoires.
- 4.1.4 Après ingestion**
Après une ingestion, faire immédiatement boire beaucoup d'eau.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

- 4.3 Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Aucune autre recommandation. ---

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction**
Utiliser des extincteurs appropriés à la classe d'incendie de l'environnement, ou, le cas échéant, une couverture anti-feu. Tous les moyens d'extinction tels la MOUSSE, l'EAU PULVÉRISÉE, la POUDRE CHIMIQUE SÈCHE, la NEIGE CARBONIQUE, peuvent être utilisés.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Formation de mélanges vapeur-air irritants ou nocifs pour la santé. ---
- 5.3 Conseils aux pompiers**
Le produit ne requiert aucun équipement de protection. Les emballages brûlent comme du papier ou du plastique.
- 5.4 Indications complémentaires**

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Ne pas respirer les vapeurs. Le personnel doit être initié périodiquement aux dangers et mesures de protection .
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
pas nécessaire
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**
Immédiatement absorber le liquide écoulé avec un agglomérant universel. Recueillir les petites quantités, les diluer dans de l'eau et les jeter à l'égout.
- 6.4 Référence à d'autres sections**

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Conformément au mode d'emploi ci-joint. Utiliser un récipient de sécurité pour tubes à essai.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
Un stockage en toute sécurité est garanti dans l'emballage original de MACHEREY-NAGEL.
Classe de stockage (VCI) : 6.1B
Classe de pollution des eaux (DE) : 3
- 7.2.1 Exigences relatives aux entrepôts et récipients**
Pour le stockage et le rangement, garder l'emballage original hermétiquement fermé.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Produit pour l'analyse.

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 985005

NANOCOLOR Ammonium 50

Page: 6/8

Date d'impression: 20.05.2019

Date de révision: 06.06.2018

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune autre donnée disponible.

10.2 Stabilité chimique

Aucune instabilité connue

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune autre donnée disponible.

10.4 Conditions à éviter

Respecter les températures de stockage marquées. ---

10.5 Matières incompatibles

Ne nécessite pas d'indication. Éviter le contact avec les bases ou acides forts. ---

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les composants/réactifs sont conditionnés séparément de manière sécurisée dans l'emballage original. Par ailleurs, aucune décomposition dangereuse n'est connue durant la période de conservation du produit dans son emballage original.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Les données suivantes sont valables pour les substances pures. Aucune donnée quantitative n'est disponible pour le produit.

7 mL Ammonium 10-200 (R0)

Substance : *solution de hydroxyde de sodium* N° CAS : 1310-73-2d
 LD50_{orl rat} : [$< 1\%$] > 50 g/kg
 LD50_{orl mus} : [$< 1\%$] > 4 g/kg

Substance : *citrate trisodique* N° CAS : 6132-04-3
 LD50_{orl rat} : >8000 mg/kg

5 mL Blanc (NULL)

Substance : *eau* N° CAS : 7732-18-5

20x 14 mg NANOFIX Ammonium R2

Substance : *nitroprussiate de sodium* N° CAS : 13755-38-9
 LD50_{orl rat} : 99 mg/kg
 LC_{LoWorl rat} : 20 mg/kg
 Effets aigus : Même en faible quantité, entraîne de graves conséquences pour la santé en cas d'ingestion, .

Substance : *acide dichlorureisocyanurique, sodium* N° CAS : 2893-78-9
 Canada CEPA 1999 : DSL Yes
 LD50_{orl rat} : 550-1600 mg/kg
 LC_{LoWorl hmn} : 3570 mg/kg
 LD50_{drm rbt} : >5000 mg/kg

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Les données suivantes sont valables pour les substances pures.

7 mL Ammonium 10-200 (R0)

Substance : *solution de hydroxyde de sodium* N° CAS : 1310-73-2d
 LC50_{leuciscus idus/96h} : 35-189 mg/L
 LC50_{fish/96h} : 45.4 mg/L
 EC50_{daphnia/48h} : >100 mg/L
 Classe de pollution des eaux (DE) : nwg N° WGK: 0142
 Classe de stockage (VCI) : 12-13

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 985005	NANOCOLOR Ammonium 50	Page: 7/8
Date d'impression: 20.05.2019	Date de révision: 06.06.2018	

Substance :	<i>citrate trisodique</i>	N° CAS : 6132-04-3
LC50 _{fish/96h} :	18-32 g/L	
EC50 _{daphnia/48h} :	5.6-10 g/L	
EC50 _{chlorella vulgaris/5d} :	>18-32 g/L	
EC10 _{pseudomonas putida/16h} :	EC50 _{ps. fluorescens/8h} : >1.8-3.2 g/L	
Classe de pollution des eaux (DE) :	1	
Classe de stockage (VCI) :	12-13	

5 mL Blanc (NULL)

Substance :	<i>eau</i>	N° CAS : 7732-18-5
-------------	------------	--------------------

20x 14 mg NANOFIX Ammonium R2

Substance :	<i>nitroprussiate de sodium</i>	N° CAS : 13755-38-9
Classe de pollution des eaux (DE) :	3	
Classe de stockage (VCI) :	6.1 B	

Substance :	<i>acide dichlorureisocyanurique, sodium</i>	N° CAS : 2893-78-9
Classe de pollution des eaux (DE) :	3	
Classe de stockage (VCI) :	13	

12.2 Persistance et dégradabilité

pas nécessaire

12.3 Potentiel de bioaccumulation

pas nécessaire

12.4 Mobilité dans le sol

pas nécessaire

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information supplémentaire disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Retracée cuves de test dans le cycle d'élimination du fournisseur.

Prière de respecter les directives nationales pour la collecte et l'élimination de déchets de laboratoire (code de déchets 16 05 06).

13.1 Méthodes de traitement des déchets

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - 14.4 : produit non dangereux au sens de la réglementation relative au transport de marchandises dangereuses

14.5 Dangers pour l'environnement

pas nécessaire, que de petites quantités de substances dangereuses

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

pas nécessaire

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

pas nécessaire

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

INRS ED 984 AIDE-MÉMOIRE TECHNIQUE, Limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, actualisée en Juillet 2012

Loi relative à la protection contre les substances dangereuses - Loi allemande sur les produits chimiques (ChemG), actualisée en Août 2013

Ordonnance allemandes pour les substances et préparations dangereuses (GefStoffV) ; version refondue du 26 novembre 2010

Règle techniques allemandes TRGS 200 relative à la classification et au marquage de substances, préparations et produits ; version d'octobre 2011

Brochure / instructions d'utilisation de MN, également sur www.mn-net.com

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 985005

NANOCOLOR Ammonium 50

Page: 8/8

Date d'impression: 20.05.2019

Date de révision: 06.06.2018

Recherchez les réglementations spécifiques à votre pays.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

pas nécessaire

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Libellé des phrases H et P

16.1.1 Libellé des phrases H

H302 Nocif en cas d'ingestion.

16.1.2 Libellé des phrases P

P264W Se laver avec de l'eau soigneusement après manipulation.
 P301+312 EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
 P330 Rincer la bouche.

16.2 Conseils relatifs à la formation

Formation générale à la sécurité.

16.3 Restrictions d'emploi recommandées

L'usage de ce produit est réservé aux professionnels.
 Utilisé correctement, le produit ou test individuel présente un faible potentiel de dangers.

16.4 Autres informations

MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG présente les informations précitées en toute bonne foi conformément au niveau de ses connaissances en date de la révision. Les directives de sécurité décrites répondent exclusivement aux manipulations du produit effectuées en toute sécurité par un personnel suffisamment formé. Le lecteur de ces informations est tenu de s'assurer, au cas par cas, que sa formation et son aptitude satisfont pour la manipulation en toute responsabilité des produits. Les informations communiquées n'ont ni la fonction d'assurer une propriété du produit au sens de prescriptions de garantie, ni d'assumer une garantie quelconque. Elles ne cautionnent donc ni une convention légale contractuelle, ni extracontractuelle. MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG n'assume aucune garantie pour tous dommages issus de l'usage ou de la confiance apportée aux informations précitées. Pour toute information complémentaire, nous renvoyons à nos conditions de vente et de livraison.

16.5 Sources bibliographiques

Règlement 453/2010/UE REACH - EXIGENCES CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
 Règlement 487/2013/UE, 4ème adaptation du règlement CLP au progrès technique et scientifique
 Règle technique allemande TRGS 900 sur les valeurs limites dans l'air au poste de travail de janvier 2006, version 12/2017
 SUVA .CH, Limites d'exposition professionnelle 2016, valeurs CMT/MAK 11.2017
 KÜHN, BIRETT notices concernant les matières dangereuses sur le lieu de travail

Raison de la révision :

03/2016 L'adaptation de la règlement 1221/2015/UE